

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Déclaration du groupe de la CFDT

Avec cet avis, la section des affaires européennes et internationales dresse le constat de la politique française d'aide au développement, de ses objectifs et de ses moyens tant organisationnels que budgétaires. Au-delà de l'aspect pédagogique de ce travail notamment pour les non-initiés, l'intérêt majeur de cette production réside avant tout dans sa capacité à éclairer les futures décisions qui devront être adoptées lors du prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Cet avis formule des préconisations opérationnelles relatives aux orientations sectorielles et géographiques ainsi qu'aux modalités de financement et de mise en œuvre. Elles sont à promouvoir résolument dans le cadre du nouvel agenda du développement durable. Pour la CFDT, c'est là un message essentiel.

Avec les sommets mondiaux d'Addis-Abeba, New York et Paris pour la première fois dans l'histoire de la planète, l'humanité a progressé vers plus de convergence dans ses choix de développement. Il s'agit désormais de passer aux actes et de mettre en cohérence les agendas sociaux, environnementaux et économiques. La France doit presser le pas et se doter d'une stratégie de mise en œuvre des objectifs de développement durable qui soit à la hauteur des succès engrangés en 2015.

Dans cet esprit, une question se pose, la France s'inscrit-elle seulement dans l'agenda 2030 ou a-t-elle des ambitions propres allant au-delà ?

Pour la CFDT, il ne fait pas de doute que notre pays doit se montrer plus ambitieux, car malgré les déclarations d'intention, la France peine à faire du développement durable un véritable projet politique. Le montant de l'Aide publique au développement stagne toujours très en deçà des 0,7 % du Revenu national brut.

L'augmentation des flux d'aide est un objectif nécessaire et très important mais la lutte contre l'évasion fiscale est tout autant une urgence absolue au regard des principes et des volumes concernés. Si par essence l'évasion fiscale est impossible à mesurer précisément, les estimations la chiffrent à plusieurs fois le montant de l'Aide publique au développement.

L'implication croissante du secteur privé dans le développement est une réalité. Elle doit être encadrée en termes de responsabilité sociale, environnementale, économique et fiscale des entreprises. Dans ce cadre la société civile organisée en général et les syndicats de salariés en particulier ne sont pas suffisamment entendus notamment lorsqu'ils revendiquent des normes exigeantes en matière de Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Les syndicats, par leurs actions concrètes à différents niveaux sont des acteurs importants de la coopération internationale et du développement. Leurs échanges structurants contribuent au renforcement des sociétés civiles organisées et à leurs réflexions réciproques sur les réalités vécues par les citoyens et les citoyennes des pays partenaires. Cette action doit être reconnue en les associant beaucoup plus à l'action publique.

La CFDT a voté l'avis.